

République Française - Département du Nord

Arrondissement d'Avesnes

Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes
Siège Social : Mairie d'Avesnes sur Helpe - Place du Général Leclerc
59363 AVESNES SUR HELPE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du : lundi 16 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre 2024 à 18h00, le Conseil Syndical s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Philippe BODIN, après convocation légale de ses membres en date du 10 décembre 2024.

Nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 53

Etaient présents : 29

Etaient absents : 2

Etaient excusés : 4

Procurations : 18

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter, et le Comité délibérer.
Monsieur Patrick PIANAN est désigné Secrétaire de Séance.

Délibération n° 36-2024

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 3

Charge de Personnel

De 2013 à 2023, le SEAA comptait dans ses effectifs un agent détaché de l'Etat. Or, les cotisations retraite correspondantes ont toujours été versées à la CNRACL (et pas à la caisse des pensions des fonctionnaires d'Etat).

Les démarches ont donc été réalisées pour récupérer les sommes payées à tort à la CNRACL. Il convient désormais de les reverser à la bonne caisse de retraite.

Mais, en raison de l'écart entre le taux de cotisation des fonctionnaires territoriaux et celui des fonctionnaires d'Etat (30,65 % contre 74,28%), il est nécessaire de prendre une décision modificative budgétaire afin d'augmenter les crédits inscrits au chapitre 012 pour permettre le reversement de ces cotisations.

Recettes de Fonctionnement :

Chap. 013 / Art. 64198 (autres remboursements) + 187 149 €

Dépenses de Fonctionnement :

Chap. 012 / Art. 6453 (cotisations retraites) + 307 486 €

Chap. 023 / Art. 023 (virement en investissement) - 120 337 €

Recettes d'Investissement :

Chap. 021 / Art. 021 (virement du fonctionnement) - 120 337 €

Dépenses d'Investissement :

Chap. 023 / Art.2315 (immobilisations en cours) - 120 337 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

VALIDE la présente décision modificative et autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette délibération comme décrite ci-dessus.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits

Le Président,

Philippe BODIN

Publié sur le site INTERNET le.....

Transmis à la Sous-Préfecture le.....

Reçu le

Identifiant de Télétransmission